



Module 5

LE TRANSPORT ET LES VOYAGES

L'ARGENT VOUS ÉDITION
DES AÎNÉS

Module 5

Le transport et les voyages

Si on discutait...

- \$ Le transport chez soi
- \$ Points à prendre en considération en matière de mobilité
- \$ Conseils sur la possession d'un véhicule
- \$ Faire un budget de voyage
- \$ Conseils sur les assurances voyages
- \$ Faire des économies en voyage
- \$ Conseils sur la vie à l'extérieur du Canada

De nombreuses personnes âgées veulent voyager à l'étranger durant leur retraite, alors que d'autres souhaitent passer plus de temps dans leur milieu, avec leur famille et leurs amis. Peu importe le mode de vie dont vous rêvez, vos « allées et venues » représenteront une grande partie de votre vie à la retraite. Que vous déplaciez en voiture pour aller voir vos petits-enfants ou que vous vous envoliez vers une destination exotique,

vous devrez prendre de nombreux facteurs en considération au moment de planifier vos déplacements du point A au point B.

Nous allons explorer les diverses options en matière de transport pour les personnes qui veulent rester dans leur région (véhicules, transport avec chauffeur, transport en commun) et pour les personnes qui souhaitent s'évader (avion, bateau de croisière ou véhicule récréatif).



Le transport chez soi

Posséder un véhicule

La plupart des personnes âgées continuent d'utiliser un véhicule comme principal moyen de transport. En fait, selon Statistique Canada, 93 % des personnes de 65 à 74 ans, 85 % des personnes de 75 à 84 et 68 % des personnes de 85 ans et plus ont un permis de conduire.

Toutefois, lorsque l'on vieillit, il faut prendre en considération certains facteurs concernant l'achat d'un nouveau véhicule. Un véhicule représente habituellement la deuxième plus importante dépense, après l'achat d'une maison. Comme dans le cas d'une maison, il faut prévoir dans son budget de nombreuses dépenses additionnelles s'ajoutant à l'achat initial. Si vous êtes toujours capable de conduire prudemment (l'âge peut avoir un impact sur la capacité de conduire) et que vous songez à acheter un nouveau véhicule, assurez-vous de prendre en considération toutes les dépenses avant de vous réendetter (si vous n'avez aucune dette) ou de vous endetter davantage.

Les coûts associés à l'achat et à la possession d'un véhicule :

Neuf ou d'occasion

Commençons au départ de l'achat d'un véhicule neuf : dès que vous quittez le stationnement à bord de votre nouveau véhicule, il commence à se déprécier. En moyenne, les véhicules neufs se déprécient de 25 % à la fin de la première année et d'environ 17,5 % chaque année suivante.

Source : <https://www.finder.com/ca/what-is-car-depreciation>

Pour économiser de l'argent et réduire la perte de valeur de votre achat, vous pourriez envisager l'achat d'un véhicule d'occasion avec un bas kilométrage et possiblement une garantie restante. Si vous achetez une voiture usagée, connaissez vos droits.

Chaque province a une agence qui fixe les règles et encadre la vente de véhicules d'occasion. Par exemple, en Ontario, le Conseil ontarien de commerce des véhicules automobiles (COCVA) régit les concessionnaires et les vendeurs de véhicules automobiles. Les consommateurs qui achètent un véhicule d'un concessionnaire inscrit auprès du COCVA ont des droits :

- Prix tout-inclus dans la publicité.
- Divulgence complète de l'historique et de l'état du véhicule.
- Droits d'annulation (pour la non-divulgence de renseignements précis).
- Accès au Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles.

Passer à l'action :

Voici un lien vers le site Web du COCVA et d'autres exemples de programmes provinciaux :

<https://www.omvic.on.ca/portal/Consumers/ConsumerProtection/KnowYourRights.aspx>

<https://www.mvsabc.com/>

<https://www.amvic.org/>

Véhicules électriques :

Vous envisagez peut-être l'achat d'un véhicule électrique. Bien que les prix initiaux soient plus élevés, de nombreuses provinces ont des incitatifs pour réduire le prix de ces véhicules. Par exemple, le Québec offre un rabais pouvant aller jusqu'à 8000 \$ pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique neuf et pouvant atteindre 4000 \$ pour un véhicule d'occasion. Le gouvernement du Canada a lancé le programme

Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE), en mai 2019. Les consommateurs peuvent acheter ou louer plusieurs marques et modèles différents de véhicules à émission zéro admissibles et recevoir un incitatif pouvant aller jusqu'à 5000 \$.

Voici un guide des rabais sur les véhicules électriques pour les différentes provinces :

<https://www.canadadrives.ca/blog/news/government-fuels-electric-vehicle-demand-with-electric-car-rebates-in-canada-and-top-affordable-electric-vehicles>

La recharge d'un véhicule coûte moins cher que de faire le plein. Si vous conduisez un véhicule électrique, vous irez donc moins souvent à la station-service, peut-être même jamais. Selon le gouvernement de l'Ontario, on peut brancher un VE directement dans une prise standard. On parle alors de recharge de niveau 1 (110 V, 15 A). La recharge de niveau 1 augmente l'autonomie d'environ 8 km/heure. Pour les propriétaires de voitures électriques hybrides rechargeables, c'est habituellement suffisant.

Une recharge de niveau 2, à l'aide d'une borne que l'on retrouve

couramment dans les propriétés privées et les lieux publics, utilise un système de 240 volts (prise semblable à celle d'une sècheuse) et ajoute une autonomie de 30 à 50 km/heure.

Les bornes de recharge de niveau 3 (aussi appelées bornes de recharge à courant continu ou BRCC) utilisent un système de 480 volts et peuvent ajouter une autonomie de plus de 100 km/heure. Ces bornes permettent les trajets plus longs pour les conducteurs de VE.

En moyenne, la recharge nocturne à domicile d'un VE type coûte moins de 540 \$ par année, soit environ 1,45 \$ par jour. Un VE hybride rechargeable type coûte environ 700 \$ par année, ou 1,92 \$ par jour, en énergie (essence et électricité).

Les voitures à essence comparables peuvent coûter jusqu'à 2500 \$ par année en carburant, soit une dépense quotidienne pouvant être huit fois plus élevée.

Source : <http://www.mto.gov.on.ca/french/vehicles/electric/charging-electric-vehicle.shtml>



Financer l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion

Les personnes âgées sont-elles prêtes à ajouter une importante dette dans la gestion financière de leur ménage à une période de leur vie durant laquelle les sources de revenus peuvent changer de façon radicale? En moyenne, le paiement mensuel pour une voiture neuve ou usagée d'une valeur de 40 000 \$ sur une période de cinq ans s'élevait à 744,63 \$ en 2021 et à 366,44 \$ pour une voiture usagée d'une valeur de 19 000 \$ sur cinq ans.

Conseil financier :

Questions à prendre en considération :

- Avez-vous les moyens de payer les coûts récurrents liés à un véhicule, comme le carburant, les assurances, l'entretien, etc.?
- Si vous utilisez vos épargnes pour acheter un véhicule sans avoir de versements mensuels à payer, perdez-vous des possibilités que vous auriez eues si vous aviez gardé ces investissements?
- Avez-vous d'autres options de transport que vous pourriez utiliser pour vous rendre quelque part?
- Pouvez-vous déduire les coûts du véhicule à titre de dépenses pour un revenu de travail indépendant, de commissions ou de salaire gagné pour négocier des contrats pour un employeur?

	Prix du véhicule	Taux d'intérêt	Durée	Paiement mensuel moyen
Neuf	≈ 40 000 \$	4,44 %	5 ans	744,63 \$
D'occasion	≈ 19 000 \$	5,90 %	5 ans	366,44 \$

Source : <https://www.finder.com/ca/what-is-the-average-car-payment>



Coûts d'utilisation d'un véhicule

Après avoir contracté un prêt ou pris une grosse partie de vos économies pour acheter un véhicule neuf ou d'occasion, il y aura d'autres dépenses que vous devrez être capable de payer de façon récurrente. Voici une liste pour vous rappeler de prévoir ces dépenses dans votre budget :

Autres moyens de transport

La capacité de conduire demeure une importante façon de rester actif et indépendant et de garder une vie sociale. Toutefois, en vieillissant, les capacités physiques et mentales changent, et certains de ces changements, y compris ceux qui touchent la vision, l'audition et la capacité à réagir rapidement, peuvent affecter votre capacité à conduire.

Passer à l'action :

Remplir la liste de vérification des dépenses ci-après

Dépenses	Fréquence	Coût approximatif
Financement	Habituellement des paiements mensuels	
Assurance	Habituellement des paiements mensuels	
Carburant	Au besoin	
Entretien	Régulièrement et au besoin	
Péages	S'il y a lieu	
Immatriculation	Annuellement	
Stationnement	Si vous utilisez un stationnement payant	
Pneus	À remplacer tous les 5 ans	

À consulter : Le calculateur des coûts d'utilisation d'une automobile de la CAA.

<https://carcosts.caa.ca/fr>

Pensez-y bien :



Au Canada, les automobilistes cessent habituellement de conduire en raison d'un problème physique ou d'une détérioration de la vision (37 %), parce qu'ils n'ont plus besoin de conduire ou n'aiment plus le faire (20 %), et parce qu'ils ont l'impression qu'il n'est plus prudent de conduire (15 %).

Source : <https://nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/accessible-transportation/>

Selon l'Association canadienne des automobilistes (CAA), les changements physiques pouvant avoir une incidence sur la conduite se produisent généralement très lentement. Il est donc important de les reconnaître tôt et de les évaluer régulièrement pour continuer à conduire en toute sécurité.

Si vous constatez que votre capacité à conduire en toute sécurité commence à diminuer, vous pourriez utiliser d'autres moyens pour vous déplacer, comme demander à des amis et à votre famille, prendre le transport en commun ou utiliser des services de transport avec chauffeur. Cependant, selon Statistique Canada, le transport en commun accessible et les taxis sont considérés comme

un « dernier recours » pour se déplacer jusqu'à environ 85 ans. Seulement 1,2 % des adultes de 64 à 75 ans utilisent ces services comme principaux moyens de transport. Même chez les adultes de 85 ans et plus, seulement 9 % des femmes et 4 % des hommes indiquent qu'il s'agit de leur principal mode de transport.

Source : <https://www.caa.ca/fr/conduite-securitaire/conducteurs-ages/defis-du-conducteur-age/>

Transport en commun – Conventionnel et spécialisé

De nombreuses personnes âgées ont difficilement accès au transport en commun. Toutefois, si vous avez cette option, la plupart des municipalités offrent aux personnes âgées des tarifs réduits. Par exemple, les personnes âgées peuvent obtenir jusqu'à 55 % de rabais sur le réseau de transport GO Transit en Ontario lorsqu'elles utilisent la carte de paiement électronique PRESTO. La Colombie-Britannique offre un laissez-passer gratuit pour le transport en commun (avec des frais administratifs annuels) aux personnes âgées à faible revenu.

Conseil financier :

Certaines provinces offrent des crédits d'impôt. Par exemple, en Ontario, les personnes de 65 ans et plus peuvent obtenir un crédit d'impôt pour les aider à payer les frais de transport en commun. On peut réclamer jusqu'à 3000 \$ en dépenses admissibles de transport en commun et recevoir jusqu'à 450 \$ par année. Cette mesure inclut le transport en commun conventionnel (à l'exclusion des longs parcours, comme avec Via ou Grey Hound) et les services de transport en commun spécialisé destinés au transport de personnes handicapées.

Source : <https://www.ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-de-lontario-aux-personnes-agees-pour-le-transport-en-commun>

Selon *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, certaines personnes ont des incapacités qui rendent difficile l'utilisation du transport en commun conventionnel. Des personnes âgées qui utilisent le transport en commun conventionnel peuvent avoir des problèmes de mobilité ou d'accès ou rencontrer d'autres obstacles, comme la difficulté à monter à bord ou à descendre d'un autobus ou la nécessité de trouver immédiatement un siège. C'est dans de telles situations que vous pourriez commencer à utiliser des services spécialisés de transport en commun qui fournissent des services de transport porte à

porte à des personnes ayant des incapacités et qui répondent aux conditions d'admission établies par leur municipalité. À titre d'exemple, citons les services de WheelTrans à Toronto et de DARTS à Hamilton, en Ontario, ou de Calgary Transit Access (CTA) à Calgary, en Alberta.

Certaines personnes âgées peuvent être capables d'utiliser le transport en commun conventionnel à certaines périodes de l'année, mais pas en tout temps. Elles peuvent aussi être capables de se rendre à certains endroits en utilisant le transport en commun conventionnel, mais pas à d'autres, en raison d'obstacles environnementaux ou physiques.

Par exemple, des personnes peuvent utiliser des services de transport en commun spécialisé en hiver, mais le transport en commun conventionnel durant les autres saisons. De même, certaines personnes peuvent prendre l'autobus ou le métro en général, mais utiliser le transport en commun spécialisé pour se rendre dans un endroit éloigné d'un arrêt d'autobus ou d'une station de métro. De plus, des personnes ayant une incapacité temporaire, comme une blessure à la suite d'un accident pour laquelle

elles vont se rétablir, peuvent être admissibles au transport spécialisé pendant une courte période. Chaque fournisseur de services détermine la période durant laquelle une personne temporairement admissible peut utiliser ses services.

Les personnes qui doivent ou veulent commencer à utiliser des services de transport en commun spécialisé doivent présenter une demande dans leur région. Les tarifs doivent être moins élevés ou équivalents aux tarifs du transport en commun conventionnel.

Passer à l'action :

Si vous voulez commencer à utiliser d'autres modes de transport, assurez-vous d'inclure ces frais dans votre budget. Certains services peuvent être gratuits ou peu coûteux, mais cela dépendra du service que vous choisissez et de votre fréquence d'utilisation.

Source : <https://aoda.ca/specialized-transportation-in-ontario/>

Services de transport avec chauffeur

Si vos déplacements sont courts et peu fréquents, vous pourriez choisir de prendre un taxi ou, si vous êtes à l'aise avec les applications, vous pourriez utiliser des services de transport avec chauffeur, comme Uber ou Lyft.

L'autopartage peut aussi être une option pour les personnes âgées qui vivent dans certains centres urbains et qui n'ont pas souvent besoin d'une voiture. Par exemple, on trouve à Vancouver quatre différents services de conavettage pour se rendre dans des lieux fréquentés, comme les épiceries, les casinos, les salles de bingo ou d'autres destinations. Pour plus d'information, visitez les sites : <https://star-canada.squarespace.com/carsharing>

Dans de nombreuses communautés, des services de soins à domicile, des services communautaires ou des agences de services pour personnes âgées offrent du transport. Par exemple, Comfort Keepers, une agence franchisée nationale de services de soutien à domicile, offre des services de transport avec accompagnement pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou dans des magasins.

Il y a aussi des solutions de rechange pour les personnes qui peuvent ne pas être admissibles aux services de transport en commun spécialisé. Par exemple, Toronto Rides et ses partenaires de la région du Grand Toronto offrent des services de transport porte à porte

avec assistance dans la région de Toronto aux personnes de 55 ans et plus qui ont des incapacités et ne sont pas admissibles au système de transport adapté Wheel-Trans. Pour plus d'information, visitez le site Web : <https://www.torontoride.ca/our-partners/>. À Vancouver, les personnes âgées peuvent avoir accès au programme de conducteurs bénévoles de STAR (Seniors Transportation Access and Resources). Visitez le site Web pour plus d'information : <https://star-canada.squarespace.com/transportation-options-for-seniors-metro-vancouver>

Pour les personnes âgées qui vivent en milieu rural, la perte de la capacité de conduire peut vouloir dire qu'elles deviennent pratiquement prisonnières dans leur communauté, qu'elles dépendent de la bonne volonté de leurs proches ou qu'elles paient très cher pour des services sporadiques. Les établissements de soins de longue durée peuvent offrir un service de navette, mais le transport demeure un défi en région rurale pour les personnes âgées.

Passer à l'action :

Si vous avez besoin de services de transport en raison d'un problème médical, demandez à votre médecin ou à l'hôpital qui vous traite de vous aiguiller. On saura souvent comment vous aider à vous rendre à vos rendez-vous.

Conseil fiscal

Les frais de transportation engagés pour recevoir des services médicaux peuvent être considérés comme des dépenses médicales dans les déclarations fiscales. Des services équivalents ne doivent pas être offerts dans la région où vous habitez. Les frais de déplacement d'une personne accompagnatrice peuvent aussi être admissibles pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules. Les frais incluent les coûts demandés par un fournisseur de service de transport ou le kilométrage du véhicule personnel, ainsi que les repas et l'hébergement pour le patient et la personne qui l'accompagne. La distance entre le domicile et le lieu du service reçu doit être d'au moins 40 km si on fait appel à un fournisseur de service de transport ou de 80 km si on utilise un véhicule personnel.

Veillez prendre note qu'une méthode simplifiée de calcul par kilomètre peut être utilisée pour demander un crédit d'impôt pour frais médicaux plutôt que de garder les reçus d'essence. Toutefois, un carnet de route est requis. Consultez un spécialiste de la fiscalité à ce sujet.

Partir en voyage

Les voyages et les personnes âgées

De nombreuses personnes à la retraite rêvent de visiter des pays lointains et exotiques après avoir arrêté de travailler. D'autres peuvent souhaiter vaquer à leurs activités quotidiennes dans un climat plus chaud. Peu importe le genre de voyage dont elles rêvent, les personnes âgées doivent prendre beaucoup de choses en considération. À partir de septembre 2021, le gouvernement du Canada conseille à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels. Toutefois, il est très difficile de rester « en

sécurité chez soi » après avoir rêvé et planifié depuis longtemps de partir à l'aventure à la retraite ou de vivre dans un chaud climat. Peu importe si vous avez décidé de reporter vos voyages en attendant la fin de la pandémie de COVID ou de voyager en prenant le plus de précautions possible, il y a beaucoup de choses à prendre en considération.

Quels sont vos goûts en matière de voyages?

Passer à l'action :

Commencez par répondre au jeu-questionnaire de Destination Canada pour déterminer vos goûts en matière de voyages.



Par exemple, vous pourriez être un « Explorateur en douceur » si vous aimez revoir des destinations que vous connaissez et appréciez le confort d'un milieu familial. Ce type de voyageur recherche des endroits confortables et évite l'inconnu. Les forfaits de voyage bien organisés et les visites guidées bien ficelées lui plaisent. Un voyage devrait être agréable et ne pas exiger une surcharge de travail.

Vous êtes peut-être du type « Touriste en quête de jouvence » pour qui le voyage permet de fuir le quotidien et de décrocher complètement. Ce type de voyageur veut se reposer, refaire le plein d'énergie et retrouver sa vitalité. En général, ces personnes optent pour de

courts séjours vers des destinations connues, souvent à l'occasion de visites et de célébrations familiales. Elles peuvent rechercher des destinations qui offrent des choses intéressantes à voir et à faire, elles n'aiment pas les programmes trop chargés.

Vos intérêts en matière de voyage peuvent changer avec le temps. Durant la pandémie de COVID, vous pourriez simplement avoir envie d'aller vivre dans votre propriété, ou de louer une maison, en Floride ou en Arizona, tout en respectant les mesures sanitaires et la distanciation sociale. Cependant, une fois la pandémie terminée, vous pourriez être d'attaque pour explorer un peu plus et prendre des bains de foule.



Pensez-y bien :



Peu importe vos plans, ne manquez pas de discuter de vos attentes et de vos rêves avec votre partenaire pour vous assurer d'être sur la même longueur d'onde avant même de commencer à planifier vos voyages, et surtout de préparer un budget pour vos aventures.

Le budget de voyage

Selon le sondage 2020 sur la retraite de Fidelity Canada, les voyages sont la première activité que les préretraités prévoient faire davantage une fois à la retraite. Peut-être parce que la COVID a forcé la plupart des gens à rester chez eux en 2020, mais selon ce sondage, les personnes déjà à la retraite disent voyager plus (mais peut-être pas en 2020 ni en 2021). Presque tout le monde a envie de voyager.

Cependant, les voyages peuvent coûter cher en fonction du type de voyageur que vous êtes. Pour des personnes pas très âgées et encore actives, les dépenses peuvent être importantes lorsque les activités sont nombreuses : golf, excursions, musées, spectacles, etc. En vieillissant, on peut avoir envie

d'une vie plus simple, dans un climat plus chaud que celui du Canada.

Selon une étude de 2015 menée par BMO Gestion de patrimoine, les Canadiens à la retraite dépensent en moyenne 282 \$ par mois, ou 3384 \$ par année, pour voyager. Toutefois, le budget de chaque personne sera différent en fonction de ses priorités et du type de voyage recherché. Peu importe de quel type vous êtes, à la recherche d'aventures et d'action ou à la recherche d'un second chez soi, vous devrez avoir un compte d'épargne dédié et prévoir cette catégorie de dépenses dans votre budget pour vous assurer d'avoir les moyens de faire le genre de voyage dont vous rêvez. Comme pour l'achat d'une résidence ou d'un véhicule, il faut se préparer pour un grand nombre de dépenses additionnelles.



Passer à l'action :

La liste ci-après représente un exemple de budget de voyage.

BUDGET DE VOYAGE

Coût	Détails	Budget \$
Billets d'avion		
Hébergement		
Repas	À préparer si vous avez une cuisine.	
Repas au restaurant		
Alcool	Si vous prévoyez prendre de l'alcool durant votre voyage.	
Loisirs et activités	Golf, spectacles, billets, autres activités.	
Transport :	Location d'un véhicule, y compris l'assurance et l'essence.	
	Utilisation de sa propre voiture : essence, assurance, mise au point préalable, service d'assistance routière.	
Taux de change		
Frais de téléphone cellulaire		
Achats	Vêtements, chaussures, etc.	
Assurance-santé de voyage	Plus de détail à ce sujet dans la prochaine section.	
Médicaments d'ordonnance	En apporter assez pour toute la durée du voyage.	
Autres frais médicaux	Si vous avez des problèmes de mobilité, vous pourriez avoir des frais supplémentaires pour vous déplacer dans votre destination de voyage.	
Réacheminement du courrier		
Entretien du domicile	Déneigement ou tonte du gazon durant votre absence.	
Surveillance du domicile	Si vous devez payer pour ce service si aucun proche ou voisin ne surveille votre domicile durant votre absence.	
Service de garde pour animaux	Si vous ne pouvez pas amener votre animal avec vous.	

Les voyages en solo

Les personnes qui voyagent seules peuvent devoir payer des suppléments. Visitez les sites suivants pour obtenir de l'information sur les voyages solitaires en toute sécurité :

<https://journeywoman.com/>

<https://voyage.gc.ca/voyager/publications/voyager-au-feminin>

Réduire le coût des voyages

Conseil financier :

Bien que les voyages puissent coûter cher, vous pouvez réduire vos dépenses de différentes façons :

1. Utilisez des sites Web offrant des rabais pour les vols/voyages. De nombreux sites Web comparent les tarifs des billets d'avion ou de l'hébergement et vous présentent diverses options. expedia.ca, travelocity.ca, kayak.com, travelzoo.ca, cheapflights.ca, cheapoair.ca
2. Servez-vous de cartes de crédit pour obtenir et utiliser des points; toutefois, payez toujours le solde chaque mois sinon, avec l'intérêt qui vous sera chargé, vous allez payer pour vos points.
3. Habitez chez quelqu'un : AirBNB, VRBO, gardez une maison ou un animal de compagnie en l'absence de son propriétaire.
4. Utilisez des sites de rabais de dernière minute, comme Hotwire.ca, Trivago.ca, Expedia.ca
5. Cuisinez vos repas plutôt que de manger au restaurant.

Les risques des voyages à l'étranger

Les voyages comportent des risques pour les personnes de tous les âges, mais les risques sont plus élevés pour les personnes âgées qui partent en voyage. Le gouvernement du Canada offre des Conseils aux voyageurs et avertissements pour vous aider à déterminer s'il est sécuritaire de voyager dans certaines destinations.

6. Mangez dans les restaurants locaux plutôt que dans les secteurs touristiques.
7. Utilisez des laissez-passer touristiques qui offrent des rabais.
8. Vérifiez toujours si des rabais sont offerts aux personnes âgées.
9. Voyagez hors saison – les prix sont toujours plus bas en dehors de la haute saison touristique.
10. Voyagez avec une autre personne pour éviter les suppléments demandés aux voyageurs solitaires.
11. Joignez-vous à un club ou à une organisation pour personnes âgées, comme l'Association canadienne des snowbirds ou l'Association canadienne des automobilistes (CAA) pour recevoir des rabais sur l'assurance-santé de voyage, les services d'échange, l'hébergement, etc. et pour avoir accès à d'excellentes sources d'information sur les voyages à l'intention des personnes âgées.

Pour de l'information sur les rabais offerts sur les voyages et d'autres achats, consultez le site : <https://wealthawesome.com/55-senior-discounts-in-canada/>

Passer à l'action :

Voici des conseils offerts par Travel Guard pour réduire les risques avant votre départ :

- **Faites une recherche sur votre destination.** En vous renseignant sur le climat, la culture et la langue, vous serez mieux préparé et votre expérience de voyage n'en sera que plus agréable! Il est toujours bon d'acheter un guide de voyage pour toutes vos destinations et de le garder à la portée de la main!
- **Informez-vous sur les établissements médicaux et sur la facilité d'accès à ces endroits d'une importance capitale dans toutes les régions visitées.**
- **Si vous avez des besoins particuliers, comme un fauteuil roulant ou un chien-guide, essayez de prendre les dispositions nécessaires bien à l'avance pour vous assurer de voyager en sécurité et en tout confort.**
- **Consultez votre médecin pour un examen médical complet avant de partir. C'est particulièrement important si vous avez des problèmes cardiaques, avez subi une chirurgie récente ou avez un problème de santé chronique.**
- **Discutez avec votre médecin de toute préoccupation en matière de santé et dites-lui à quels endroits vous comptez voyager. Votre médecin pourrait vous conseiller d'éviter certains aliments si vous voyagez dans un endroit du monde où un type de nourriture courante ne fait pas bon ménage avec vos problèmes de santé! Votre destination déterminera aussi les vaccins que vous devriez recevoir.**
- **Si vous ou la personne qui voyage avec vous êtes diabétique et que vous allez voyager dans différents fuseaux horaires, il sera extrêmement important d'obtenir des recommandations médicales sur la prise des médicaments.**
- **Il est toujours bon de faire une visite chez votre dentiste avant de partir en voyage. Vous ne voudriez pas vous priver de dessert à cause d'un mal de dents!**
- **Il peut aussi être bon de consulter d'autres fournisseurs de soins de santé qui vous suivent de façon régulière, comme votre optométriste ou massothérapeute.**
- **Certains médicaments légaux au Canada peuvent être interdits dans d'autres régions du monde. Vous pouvez vérifier en communiquant avec les ambassades du Canada dans les pays que vous avez l'intention de visiter.**
- **Apportez assez de médicaments pour toute la durée de votre voyage. Il peut être impossible de trouver certains médicaments dans d'autres pays.**
- **Si vous achetez des médicaments durant votre voyage, n'oubliez pas que les posologies peuvent être différentes des marques que vous achetez au Canada.**
- **Si vous prenez des médicaments injectables (comme pour le diabète de type 1), vous devriez apporter suffisamment de seringues pour toute la durée du voyage.**
- **Assurez-vous d'apporter tout ce dont vous aurez besoin durant le vol dans votre bagage de cabine.**
- **Apportez une trousse médicale dans vos bagages. Mettez-y entre autres vos médicaments habituels, des analgésiques, des antiacides et des pansements.**
- **Il peut être bon d'apporter un pilulier compartimenté pour les différents jours de la semaine. Le fait d'être loin de chez vous (et de changer vos habitudes) pourrait vous rendre plus susceptible d'oublier de prendre vos médicaments.**
- **Apportez une paire de lunettes de lecture supplémentaire.**

Il suffit de choisir une destination pour obtenir de l'information sur divers sujets :

- les conditions locales en matière de sécurité et les endroits à éviter;
- les exigences d'entrée et de sortie;
- les lois et les coutumes locales;
- tout danger possible pour la santé et toute restriction liée à l'état de santé;
- les risques naturels et le climat;
- les endroits où les voyageurs peuvent trouver de l'aide à l'étranger.

Bien entendu, le plus grand risque pour les personnes âgées concerne la santé. On ne sait jamais si une maladie soudaine ou un accident pourrait nécessiter des soins médicaux.

Pensez-y bien :



Les soins de santé à l'extérieur du Canada peuvent être très coûteux et chaque personne qui voyage, peu importe son âge, devrait avoir une assurance-santé de voyage. Vous pouvez toutefois prendre certaines mesures avant de partir pour atténuer les risques.



Conseil fiscal

Les primes payées pour un régime privé d'assurance-santé sont considérées comme des frais médicaux pour déclaration fiscale.

Passer à l'action :

Si vous portez des lunettes, vous pourriez apporter une ancienne paire avec vous, au cas où vous briseriez vos lunettes. Vous pourriez porter vos anciennes lunettes jusqu'à votre retour ou en attendant de les faire remplacer.

Source : <https://www.travelguard.ca/customer-service/travel-tips/tips-for-travelling-seniors>



Conseil financier :

Voici des conseils sur l'achat d'une assurance-santé de voyage :

- S'assurer de lire les conditions du contrat d'assurance-santé de voyage – les problèmes de santé préexistants pourraient être exclus.
- Vérifier la validité de l'assurance en cas d'avis aux voyageurs.
- Remplir les formulaires de demande au complet et avec franchise. Une erreur dans la demande pourrait annuler la police d'assurance.
- S'assurer de connaître les exceptions et les exclusions de la police d'assurance.
- S'assurer que l'assurance-santé de voyage inclut le coût du transport pour le retour au pays, en cas de besoin.
- S'assurer que la compagnie d'assurance a un bon système qui permet de la contacter en cas de besoin.
- Comparer les produits pour obtenir la meilleure protection selon votre situation.

Conseil fiscal

Gardez vos reçus d'assurance voyage pour demander un crédit d'impôt pour frais médicaux.

Pour plus d'information, visitez les sites Web suivants :

<https://www.ratelab.ca/insurance/travel/for-canadian-seniors/>

<https://www.destinationontario.com/fr-ca/things-to-do/aventures-en-plein-air/caravaning/voyages-en-vehicule-recreatif-en-ontario-pour-les>

https://www.fsco.gov.on.ca/fr/insurance/brochures/pages/brochure_shopfortravel.aspx

https://www.travelinsurance.ca/fr_CA/experiences-de-voyage/trucs-et-conseils-de-voyage/conseils-sur-l-assurance-voyage-pour-personnes-agees.html

<https://voyage.gc.ca/voyager/documents/assurance-voyage>

Vous devriez aussi envisager de prendre une assurance pour les interruptions de voyage, la perte de bagages et le remplacement de documents si vous voyagez en avion. Ce genre d'assurance est souvent vendu avec l'assurance-santé de voyage.

D'autres façons populaires de voyager

De nombreuses personnes âgées actives explorent de nouvelles façons de voyager, par exemple en véhicule récréatif ou en croisière. Selon un rapport publié en 2018 par l'Association canadienne de véhicules récréatifs (ACVR) et l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada, un peu plus de 2,1 millions de ménages



au Canada (approximativement 15 %) possèdent un VR. Selon le Conseil canadien du camping et du VR, au moins 50 000 Canadiens et Canadiennes vivent à temps plein dans leur VR, habituellement pour passer l'hiver aux États-Unis. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'acheter un VR pour profiter de ce mode de vie. De nombreuses entreprises en font la location à court ou à long terme. Il y a un très grand choix de styles et de modèles de VR, allant des yachts terrestres de 35 pieds à des caravanes compactes.

Neufs, ces véhicules peuvent coûter de 100 000 \$ à 300 000 \$. Les VR peuvent avoir des rallonges escamotables pour accroître l'espace habitable une fois stationnés, des panneaux solaires, une salle de bain complète, une laveuse et une sècheuse et même un foyer. Comme pour la planification de vos voyages, vous devez réfléchir au genre de vie en VR dont vous avez envie pour mieux choisir le type de VR qu'il vous faut. Peu importe le choix que vous ferez, assurez-vous de faire un essai routier du modèle que vous avez envie d'acheter ou de louer. La conduite d'un VR peut être complexe. Vous devez

être à l'aise au volant d'un VR ou d'un véhicule utilitaire lourd qui tire une caravane.

Conseils pour la vie en VR :

- Vérifier votre assurance pour vous assurer qu'elle offre une protection pour l'occupation à long terme du véhicule. Les polices d'assurance ne couvrent pas toutes l'occupation à temps plein du véhicule.
- S'assurer d'avoir une protection pour le contenu du VR et non pas seulement pour le véhicule.
- Avoir une inspection mécanique complète avant de prendre la route et avoir un service d'assistance routière. Les pannes de VR peuvent coûter cher et certaines polices d'assurance exigent une preuve d'inspection mécanique annuelle.
- Acheter une assurance-santé pour les voyages à l'extérieur du Canada, mais aussi pour les voyages interprovinciaux. La plupart des régimes d'assurance maladie provinciaux couvrent les soins hors province, mais ils peuvent rembourser le transport pour raison médicale plutôt que payer directement les soins.
- S'assurer d'avoir une protection contre la COVID. Certaines polices d'assurance ont aussi des clauses sur les problèmes de santé

préexistants. Vérifier auprès de votre fournisseur d'assurance.

- Consulter les avis aux voyageurs publiés par le gouvernement et contre-vérifier votre police d'assurance pour vous assurer de sa validité en fonction des avis émis.

Passer à l'action :

Assurez-vous que votre permis de conduire vous permet de conduire votre VR. Dans certaines provinces, vous devez avoir un permis de classe 1 ou de classe 3 pour conduire un VR de plus de 10 000 livres.

De nombreuses ressources sont offertes pour aider les gens qui optent pour un mode de vie nomade. Voici quelques liens :

<https://www.destinationontario.com/fr-ca/things-to-do/aventures-en-plein-air/caravaning/voyages-en-vehicule-recreatif-en-ontario>

<https://www.thervmentor.com/>

Les croisières sont un autre mode de voyage populaire et différent des séjours à l'hôtel ou de la location d'une maison de vacances. On

estime que 30 millions de passagers montent à bord de 272 bateaux de croisières chaque année dans le monde, selon le CDC. Les croisières sont très populaires auprès des personnes âgées. Encore une fois, il y a différentes sortes de croisières, allant des immenses navires de croisières de 3000 personnes aux croisières fluviales sur le Rhin à bord d'embarcation de 100 personnes. Vous devrez déterminer le genre de croisière qui vous plaît.

Toutefois, le Gouvernement du Canada recommande actuellement aux Canadiens et aux Canadiennes d'éviter de voyager à bord d'un bateau de croisière jusqu'à nouvel ordre. Les bateaux de croisière sont souvent touchés par des éclosions de maladies infectieuses parce que ce sont des milieux confinés dans lesquels se côtoient des personnes provenant de divers pays. La pandémie de COVID a durement frappé l'industrie des croisières avant l'arrêt des voyages. Elle a lentement repris ses activités, mais il y a eu un grand nombre d'infections et de décès dus à la COVID depuis la réouverture.

Pensez-y bien :



Le gouvernement du Canada dit que si une écloison de COVID-19 se produit à bord d'un bateau de croisière à l'extérieur du Canada :

- vous pourriez être soumis à des procédures de quarantaine à bord du navire ou dans un pays étranger;
- l'éventail des services consulaires offerts aux passagers à bord d'un navire de croisière pourrait être considérablement limité par les autorités locales, notamment dans les situations de quarantaine;
- il est improbable que le gouvernement organise un vol de rapatriement pour le retour au Canada.

Passer à l'action :

Nous vous conseillons de vérifier auprès des autorités de santé publique du Canada et de l'étranger concernant toute restriction pouvant avoir des répercussions sur les voyages internationaux de tout genre en raison de l'évolution de la pandémie et des écloisions ou des événements politiques mondiaux.

Conseils sur la vie à l'extérieur du Canada

Les conséquences pour les touristes hivernants

Que vous voyagiez aux É.-U. à bord de votre VR, passiez la moitié de l'année au Mexique ou ayez une résidence d'hiver en Floride ou en Arizona, il y a beaucoup de choses à prendre en considération lorsque vous passez une longue période à l'extérieur du Canada. Un rapport récent de Statistique Canada indique qu'au moins 375 000 personnes se rendent habituellement aux États-Unis ou au Mexique chaque année, sans compter les autres destinations populaires. Les Canadiens et les Canadiennes qui passent des périodes prolongées à l'extérieur du Canada doivent prendre en considération divers aspects et planifier en conséquence. Règle générale, il vaut mieux passer moins de six mois à l'extérieur du Canada, car les séjours plus longs entraînent des conséquences.

L'assurance maladie :

Les polices d'assurance-santé de voyage pour un séjour prolongé à l'extérieur du pays peuvent coûter très cher en fonction de votre situation. Assurez-vous d'examiner ces coûts et de les inclure dans votre budget de voyage.

Passer à l'action :

Chaque personne qui voyage doit avoir une assurance-santé de voyage adéquate en fonction de ses besoins pour payer la partie restante des frais médicaux non couverts par son régime d'assurance maladie provincial. De nombreux voyageurs canadiens sans assurance-santé de voyage ont fait faillite en raison des coûts élevés des soins de santé aux États-Unis. Vérifiez bien avant de quitter le pays les détails de votre régime canadien de soins de santé, ainsi que de votre assurance-santé privée.



L'impôt :

La durée de votre séjour à l'extérieur du Canada a une incidence sur votre déclaration de revenus. Elle a aussi des répercussions sur le montant de vos impôts à payer. Le montant d'impôt à payer dépend de votre statut de résident. Si vous prévoyez séjourner à l'extérieur du Canada pendant une période prolongée, vous devriez aviser l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant votre départ pour déterminer votre statut de résident selon que vous quittez le Canada de façon permanente ou seulement temporairement et de vos liens de résidence avec le Canada et un autre pays.

Les Canadiens sont autorisés à passer un maximum de 182 jours par année aux É.-U. pour rester des citoyens canadiens aux fins de l'impôt. En fait les touristes hivernants doivent connaître la formule utilisée par le fisc américain s'ils veulent rester des Canadiens aux fins de l'impôt. L'Internal Revenue Service (IRS) pourrait vous considérer comme résident des É.-U. en fonction du calcul du test de présence substantielle. Vous pourriez être considéré comme résident des É.-U. aux fins de l'impôt si

Conseil financier :

Vérifiez si le régime d'assurance maladie de votre province vous protège à l'extérieur du pays et pendant combien de temps vous avez droit à cette protection. Par exemple, l'Assurance-santé de l'Ontario ne couvre qu'une partie très limitée des frais des soins d'urgence reçus à l'extérieur du Canada. Le traitement ou le service doit répondre à tous les critères suivants. Il doit être :

- médicalement nécessaire;
- fourni dans un hôpital ou un établissement de santé autorisé;
- fourni en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'un état aigu et inattendu et qui n'est pas préexistant (est apparu à l'extérieur du Canada);
- nécessite un traitement immédiat.

L'Assurance-santé de l'Ontario pourrait couvrir les services d'urgence suivants :

- services médicaux (p. ex. évaluations médicales, chirurgie urgente);
- services ambulatoires d'urgence (p. ex. IRM, tomodensitogramme)
- services d'urgence pour patients hospitalisés (p. ex. hospitalisation, services infirmiers).

Si vous prévoyez passer plus de sept mois à l'extérieur du Canada au cours d'une période de 12 mois, vous pouvez conserver votre couverture de l'Assurance-santé de l'Ontario pendant un maximum de deux ans si :

- vous avez une carte Santé valide;
- l'Ontario est votre lieu de résidence principal;
- vous êtes en Ontario au moins 153 jours par année pendant chacune des deux années précédant immédiatement votre départ du pays.

Avant de partir, apportez les documents suivants au centre ServiceOntario le plus près de chez vous pour vous assurer que votre couverture à l'Assurance-santé de l'Ontario demeure active :

- votre carte Santé;
- une preuve de résidence (p. ex., contrat d'hypothèque, de location ou bail, facture d'impôt foncier, permis de conduire valide).

L'Assurance-santé de l'Ontario paie seulement une partie des frais engagés. Par exemple, l'Assurance-santé de l'Ontario paiera un maximum de 50 \$ pour une visite à l'urgence. Toutefois, selon Consumer Health Ratings, le coût moyen pour une visite dans un service d'urgence était de 1010 \$ en 2018. Si on ajoute l'inflation des frais médicaux pour 2021, l'estimation des coûts des services d'urgence serait d'environ 1091 \$.

L'Assurance-santé de l'Ontario paie jusqu'à 400 \$ (canadiens) par jour pour des services fournis dans :

- une salle d'opération;
- une unité de soins coronariens;
- une unité de soins intensifs;
- une unité de soins néonataux ou pédiatriques spécialisés.

Selon la durée de votre séjour, les frais pourraient s'élever à des milliers de dollars. Voici des exemples pour la Floride, en 2018. L'inflation des frais médicaux s'élève environ à 8 % pour 2021.

- 10 506 \$ pour une visite à l'urgence pour une douleur abdominale chez un adulte;
- 6 215 \$ pour un mal de dos;
- 5 167 \$ pour une entorse;
- 5 450 \$ pour une blessure superficielle/ contusion;
- 2 772 \$ pour une infection des voies respiratoires supérieures;
- 5 287 \$ pour des complications de grossesse;
- 7 598 \$ pour une infection urinaire chez un adulte.

vous êtes physiquement présent aux États-Unis :

- au moins 31 jours de l'année en cours;
- pendant 183 jours au cours de la période de trois ans qui comprend l'année en cours et les 2 années qui précèdent immédiatement, en comptant :
 - tous les jours de votre présence durant l'année en cours; et
 - 1/3 du nombre de jours passés aux É.-U. pendant l'année précédant l'année en cours; et
 - 1/6 du nombre de jours passés aux É.-U. pendant l'avant-dernière année précédant l'année en cours.

Si vous avez passé même une seule journée en dehors de la période autorisée, vous pourriez être considéré comme un résident des É.-U. à des fins fiscales. En général, les étrangers résidents sont imposés aux É.-U. pour toutes leurs sources de revenus à l'intérieur et à l'extérieur des É.-U., et les étrangers non résidents sont imposés aux É.-U. seulement sur les revenus de sources américaines. Par conséquent, il est important pour vous de déterminer si vous êtes un étranger résident ou un étranger non

résident. Un spécialiste de la fiscalité transfrontalière peut vous aider à déterminer votre statut.

Même si votre résultat au test de présence substantielle est positif, vous pourriez quand même être traité comme un contribuable canadien (étranger non résident) si vous vous qualifiez pour l'exception en raison de liens plus étroits (Closer Connection Exemption to the Substantial Presence Test). Vous devrez entre autres démontrer que vous avez des liens plus étroits avec le Canada qu'avec les É.-U., car les éléments suivants se trouvent au Canada :

- votre résidence permanente;
- votre famille;
- vos biens personnels, comme des véhicules, des meubles, des vêtements et des bijoux;
- les organisations sociales, politiques, culturelles ou religieuses dont vous faites partie;
- vos activités commerciales (autres que celles qui constituent votre domicile fiscal),
- l'endroit où est délivré votre permis de conduire;
- votre circonscription électorale;
- les organismes de bienfaisance auxquels vous faites des dons.

La vente de votre propriété aux États-Unis

Si vous décidez de vendre votre propriété aux É.-U., il y aura aussi des répercussions fiscales. Si vous n'êtes pas un contribuable aux É.-U., vous devrez payer un impôt fédéral anticipé de 10 à 15 % du produit de toute vente de plus de 300 000 \$US. Si la vente est inférieure à ce montant, il n'y a pas d'impôt anticipé, sauf si l'acheteur a l'intention de louer la propriété. Il est toujours recommandé de demander des conseils professionnels pour vendre ou acheter une propriété dans un autre pays.

Conseil fiscal

Même si la retenue d'impôt à la source ne s'applique pas, vous devez déclarer la disposition dans une déclaration fiscale américaine à titre de non-résident et payer l'impôt requis. La même disposition (convertie en dollars canadiens) devra être déclarée au Canada, mais une déduction pour impôt payé à l'étranger peut être demandée pour l'impôt payé aux États-Unis.

La pension de la Sécurité de la vieillesse

Vous pourriez être admissible à la pension de la Sécurité de la vieillesse durant votre séjour à l'extérieur du

Canada dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- vous avez vécu au Canada pendant au moins 20 ans après avoir eu 18 ans;
- vous avez vécu et travaillé dans un pays ayant un accord de sécurité sociale avec le Canada. Vous devez avoir vécu ou travaillé dans ce pays et au Canada pendant au moins 20 ans.

Si vous n'êtes pas admissible à recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse lorsque vous êtes à l'extérieur du Canada, les paiements cesseront si vous êtes absent du pays pendant plus de 6 mois après le mois de votre départ.

Vous ne pouvez pas recevoir le Supplément de revenu garanti si vous êtes à l'extérieur du Canada pendant plus de 6 mois.

Conseil fiscal

Si vous êtes considéré comme un non-résident aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada, vous devrez remplir une déclaration fiscale pour vos revenus de toutes provenances. La pension de la Sécurité de la vieillesse pourrait être récupérée en tout ou en partie, si vos revenus sont supérieurs à 81 000 \$ CAN pour 2022.

Qui s'occupe de votre maison pendant votre absence?

Un aspect que de nombreux touristes hivernants peuvent oublier de prendre en considération lorsqu'ils prévoient partir pour une période prolongée est la surveillance de leur résidence au Canada. La plupart des compagnies d'assurance exigent que quelqu'un vive dans une résidence ou fasse des vérifications régulières pour qu'une police reste valide. Des ennuis imprévus, comme des problèmes électriques, de plomberie, de chauffage ou mécaniques peuvent survenir en tout temps et quelqu'un doit garder un œil sur votre résidence pour s'assurer que de tels problèmes potentiellement coûteux ne se produisent pas durant votre absence. De plus, si la neige s'accumule, que le gazon n'est pas tondu et que le courrier n'est pas ramassé, votre résidence peut devenir une cible pour le vol.

Outre que de demander à des amis, à de la famille ou à des voisins de surveiller régulièrement votre résidence, vous pouvez faire appel à des entreprises privées qui fournissent des services de garde de domicile. Par exemple, l'entreprise While Away fournit aux résidents de

la communauté urbaine de Toronto divers services : surveillance de la résidence, arrosage des plantes, garde d'animaux, ramassage du courrier, tonte du gazon, etc. Bien sûr, ces services ont un coût que vous devez ajouter à votre budget de voyage.

En ce qui concerne la sécurité, vous pourriez envisager l'installation d'un système de sécurité à votre domicile. Voici un article explorant les meilleurs systèmes de sécurité domiciliaires pour les personnes âgées : <https://www.security.org/home-security-systems/best/seniors/>

Émigration : les conséquences d'un déménagement à l'extérieur du pays

Si vous décidez de quitter le Canada pour de bon et de devenir non-résident, vous devrez prendre en considération un certain nombre de répercussions.

Assurance maladie : Vous ne serez plus couvert par le régime d'assurance maladie de votre province. Vous devrez donc vous informer des services offerts dans votre nouveau pays de résidence, y compris des coûts.

Impôt : Lorsque vous quittez le Canada de façon permanente, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur certaines choses, y compris :

Impôt de départ : Lorsque vous quittez le Canada, vous êtes considéré avoir vendu (même s'il n'y a pas eu de vente proprement dite) certains types de biens à leur juste valeur marchande (JVM) et de les avoir immédiatement réacquis au même montant. C'est ce qui s'appelle une disposition présumée et cela pourrait faire en sorte que vous ayez à déclarer un gain en capital (aussi appelé impôt de départ). Votre bien peut inclure les éléments suivants : des actions, des bijoux, des toiles ou une collection.

Impôt sur le revenu : Lorsque vous êtes considéré comme un non-résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances. Lorsque vous devenez un non-résident du Canada, vous payez de l'impôt seulement sur les revenus que vous recevez de source canadienne. Cependant, seulement certains types de revenus de sources canadiennes doivent être déclarés, alors que

d'autres revenus sont soumis à la retenue à la source d'impôt des non-résidents. Vous pouvez déterminer vos obligations en matière d'impôt à titre de non-résident ici.

Passer à l'action :

Si vous prévoyez quitter le Canada, vous devriez discuter de la question avec un comptable d'expérience longtemps avant votre départ pour déterminer vos obligations fiscales.

Sécurité de la vieillesse et Régime de pensions du Canada : Vous pourriez être admissible à continuer de recevoir votre pension de la Sécurité de la vieillesse si vous vivez à l'extérieur du Canada. Vous ne recevrez pas le Supplément de revenu garanti si vous quittez le Canada pour plus de six mois. Les prestations du Régime de pensions du Canada peuvent continuer partout où vous vivez, car il s'agit d'un régime participatif. L'ARC déduira automatiquement un impôt anticipé de 25 % de vos prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.

Compte d'épargne libre d'impôt : Si vous détenez un CELI lorsque

vous quittez le Canada, vous pourrez le conserver et continuer à profiter de l'exonération de l'impôt canadien sur les revenus de placement et les retraits. Cependant, en tant que non-résident du Canada, vous ne pouvez pas verser de cotisations à votre CELI et aucun droit de cotisation ne peut s'accumuler.

REER/FERR et régimes de pension¹ :

Bien que ces régimes de retraite soient des régimes à impôt différé au Canada, ce n'est pas automatiquement le cas aux États-Unis. Aux É.-U., il s'agit de régimes de pension étrangers, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de déduction fiscale pour les contributions versées à ces régimes et ceux-ci ne sont pas automatiquement traités comme des régimes à impôt différé aux É.-U.

Toutefois, la Convention fiscale Canada-États-Unis (1980) permet de faire le choix aux É.-U. de traiter ces régimes comme des « régimes de retraite admissibles » aux É.-U., comme ils sont traités au Canada. Bien qu'il s'agisse d'un choix automatique, les contribuables doivent maintenant remplir le formulaire 8833 afin de déclarer qu'ils sont les bénéficiaires de

ces régimes de retraite et d'indiquer l'article du traité concerné. Ces fonds de pension doivent aussi maintenant être déclarés à l'aide du formulaire 8938, dans la section « Autres actifs étrangers ».



Veillez prendre note que les REER et les FERR sont considérés comme des fiducies étrangères pour déclaration fiscale aux É.-U. Toutefois, l'Internal Revenue Service exempt expressément ces régimes en ce qui concerne les exigences particulières en matière de déclaration liées aux fiducies étrangères. Il est important de consulter un spécialiste de la fiscalité transfrontalière Canada-É.-U. avant de quitter le Canada afin de déterminer vos droits et votre revenu net d'impôt après votre départ du Canada.

Prestations et crédits : Il est important d'informer l'Agence du revenu du

¹ Extrait du cours d'accréditation du Knowledge Bureau (Cross Border Taxation). Utilisation autorisée.

Canada (ARC) de la date de votre départ du Canada. En général, en tant que non-résident, vous n'avez pas droit au versement du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH).

Source : <https://voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger>

Les conséquences d'un retour au Canada

Si vous décidez de revenir vivre au Canada et de redevenir résident, vous devrez prendre quelques dispositions.

Droits : Avant votre départ pour le Canada, vous devriez dresser une liste en deux copies de tous les biens que vous souhaitez importer au Canada à titre d'effets personnels. Vous devez y inscrire la valeur, la marque, le modèle et le numéro de série (s'il y a lieu) de tous ces biens.

Divisez la liste en deux sections. Dans la première section, énumérez les biens que vous apportez avec vous et dans la deuxième, les biens à suivre. Les biens qui arriveront plus tard se qualifieront comme importations en franchise de droits et de taxes en vertu de vos droits d'ancien résident

seulement s'ils sont inscrits sur votre liste originale.

Les anciens résidents doivent avoir été les propriétaires des biens, les avoir eus en leur possession et les avoir utilisés à l'étranger au moins six mois avant de revenir vivre au Canada. Si vous avez résidé à l'étranger pendant cinq ans ou plus, la règle des six mois ne s'applique pas.

Passer à l'action :

Les factures et les documents d'enregistrement de ces articles peuvent vous aider à prouver que vous respectez ces exigences. Les biens loués sont assujettis aux droits et aux taxes habituels, car l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ne considère pas que ces biens vous appartiennent.

Source : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/travel-voyage/mrc-drc-fra.html>

Conséquences fiscales. Votre retour au Canada entraînera aussi des conséquences fiscales, notamment :

- évaluation de vos actifs
- déclaration de revenu après l'arrivée au Canada
- calcul au prorata de certains crédits d'impôt, dans certains cas
- rétrocession de l'impôt de départ payé. Voir les règles ci-après :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/impot-international-non-residents/particuliers-depart-canada-entree-canada-non-residents/dispositions-biens.html>

Consultez un spécialiste de la fiscalité transfrontalière pour obtenir de l'aide à votre retour au Canada.

Sécurité de la vieillesse et Régime de pensions du Canada

À votre retour au Canada, vous pouvez présenter une demande de rétablissement de votre pension de la Sécurité de la vieillesse si vous n'étiez pas admissible à continuer de la recevoir pendant que vous viviez à l'extérieur du Canada. Il est possible d'avoir le « dépôt direct » dans votre compte bancaire de vos prestations du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse dans la monnaie locale de votre nouveau pays de résidence.

Passer à l'action :

Vous pouvez trouver la liste des pays dans lequel le dépôt direct est possible, dans le site Web du gouvernement du Canada.

LISTE DE VÉRIFICATION

SOMMAIRE :

Ce que vous avez appris

- Envisagez des solutions de rechange à l'achat d'un véhicule neuf si vous êtes âgé et que vos sources de revenus changent à la retraite.
- Planifiez soigneusement vos voyages en tenant compte de tous les frais potentiels.
- Ayez toujours une assurance-santé de voyage adéquate pour les voyages à l'étranger.
- Calculez le temps passé aux É.-U. pour vous assurer de ne pas être considéré comme un résident étranger aux fins de l'impôt.
- Obtenez des conseils fiscaux professionnels si vous êtes un touriste hivernant passant une période prolongée à l'extérieur du Canada ou si vous devenez un non-résident.

Plan d'action

Le transport chez soi :

- Faire un suivi et évaluer tous les frais liés à la possession d'un véhicule – cela en vaut-il la peine?
- Examiner les solutions de rechange à l'achat d'un véhicule neuf (ou d'occasion) coûteux.

Les voyages à l'étranger :

- Déterminer les destinations visées et ce que vous voulez faire une fois sur place.
- Faire des recherches pour savoir comment économiser de l'argent pendant les voyages.
- Comparer les prix des assurances-santé de voyage.
- Obtenir des conseils fiscaux professionnels si vous séjournez à l'extérieur du Canada pendant une période prolongée ou de façon permanente.

Conseil financier :

- Prendre en considération tous les frais et les risques associés au fait de posséder un véhicule et envisager d'autres options en raison du changement des capacités.
- Faire des recherches en planifiant des voyages.
- S'assurer d'avoir une assurance-santé de voyage adéquate qui répond à ses besoins.
- Connaître les risques et les conséquences sur le plan financier et de la santé en lien avec les séjours prolongés à l'extérieur du pays.

Points de discussion

- Est-il nécessaire pour vous de posséder un véhicule, ou d'autres options pourraient-elles vous convenir?

- Avez-vous une assurance-santé de voyage adéquate? Avez-vous bien précisé tous vos problèmes de santé dans votre demande d'assurance?
- Connaissez-vous les conséquences sur le plan financier et de la santé d'un séjour prolongé à l'extérieur du Canada, ou d'un départ permanent?

GLOSSAIRE DES TERMES :

Véhicules à émission zéro : Un VZE est un véhicule qui a la capacité de ne produire aucune émission d'échappement. Il peut quand même être équipé d'un moteur à combustion interne conventionnel, mais il doit pouvoir fonctionner sans ce moteur. Le gouvernement du Canada considère que les véhicules suivants sont des VZE :

- les véhicules électriques à batterie;
- les véhicules hybrides électriques rechargeables
- les véhicules à pile à hydrogène.

Transport en commun conventionnel : Le transport en commun conventionnel inclut de nombreux modes de transport, comme l'autobus, le tramway et le métro. Les réseaux de transport en commun conventionnel desservent la population générale et suivent principalement des itinéraires et des horaires fixes.

Services spécialisés de transport en commun : Les services spécialisés de transport en commun fournissent des services de transport porte à porte à des personnes ayant des incapacités et qui répondent aux conditions d'admission établies par leur municipalité.

Assurance-santé de voyage à l'étranger : Il s'agit d'une assurance que les Canadiens achètent pour payer tout frais lié à des soins d'urgence durant un voyage qui ne sont pas couverts par leur régime provincial ou privé. On peut acheter une assurance-santé de voyage auprès de divers

fournisseurs, y compris une agence de voyages et un courtier d'assurance. La compagnie d'assurance de l'employeur et les compagnies de carte de crédit peuvent offrir une couverture d'assurance. Il est important de lire tous les détails pour s'assurer d'avoir une protection adéquate à sa situation personnelle.

Touriste hivernant : Un touriste hivernant est généralement défini comme une personne qui passe jusqu'à six mois à l'extérieur du pays. Ces voyageurs partent habituellement en hiver vers des destinations ayant un climat plus chaud et retournent au Canada durant les saisons plus chaudes.

Test de présence substantielle : Vous pourriez être considéré comme résident des É.-U. aux fins de l'impôt en fonction du calcul du test de présence substantielle pour l'année civile. Pour avoir un résultat positif à ce test, vous devez être physiquement présent aux États-Unis :

1. au moins 31 jours de l'année en cours;
2. pendant 183 jours au cours de la période de trois ans qui comprend l'année en cours et les 2 années qui précèdent immédiatement, en comptant :
 - tous les jours de votre présence durant l'année en cours; et
 - 1/3 du nombre de jours passés aux É.-U. pendant l'année précédant l'année en cours; et
 - 1/6 du nombre de jours passés aux É.-U. pendant l'avant-dernière année précédant l'année en cours.

ANNEXE – RESSOURCES

Transport inclusif

<https://nationalseniorsstrategy.ca/the-four-pillars/pillar-1/accessible-transportation/>
(en anglais seulement)

Alberta Motor Vehicle Industry Council

(en anglais seulement)
<https://www.amvic.org/>

CAA - Rester mobile sans auto

<https://www.caa.ca/fr/conduite-securitaire/conducteurs-ages/rester-mobile-sans-auto/>

CAA – Défis du conducteur liés au vieillissement

<https://www.caa.ca/fr/conduite-securitaire/conducteurs-ages/defis-du-conducteur-age/>

Closer Connection Exemption to the Substantial Presence-Test (en anglais seulement)

<https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/closer-connection-exception-to-the-substantial-presence-test>

Consumer Health Ratings (en anglais seulement)

https://consumerhealthratings.com/healthcare_category/emergency-room-typical-average-cost-of-hospital-ed-visit/

Dispositions de biens

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/impot-international-non-residents/particuliers-depart-canada-entree-canada-non-residents/dispositions-biens.html>

Chargement des véhicules électriques

<https://www.ontario.ca/fr/page/chargement-des-vehicules-electriques>

Remboursement de voiture électrique par province (en anglais seulement)

<https://www.canadrives.ca/blog/news/government-fuels-electric-vehicle-demand-with-electric-car-rebates-in-canada-and-top-affordable-electric-vehicles>

Assurance voyage - Gouvernement du Canada

https://voyage.gc.ca/voyager/documents/assurance-voyage?_ga=2.95828443.695828620.1649876472-748504444.1640306324

Impôt international

<https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers>

Vivre à l'étranger

https://voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger?_ga=2.170841575.695828620.1649876472-748504444.1640306324

Immigrer ou revenir vivre au Canada

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/travel-voyage/mrc-drc-fra.html>

Obligations fiscales pour les non-résidents du Canada

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/impot-international-non-residents/particuliers-depart-canada-entree-canada-non-residents/non-residents-canada.html>

Services de l'Assurance-santé de l'Ontario

https://www.ontario.ca/fr/page/services-couverts-par-lassurance-sante-a-letranger?_ga=2.252163393.937075121.1632674534-732336718.1632674534

Voyage en véhicule récréatif en Ontario pour les débutants

<https://www.destinationontario.com/fr-ca/things-to-do/aventures-en-plein-air/caravaning/voyages-en-vehicule-recreatif-en-ontario-pour-les-0>

Voyage en véhicule récréatif en Ontario pour les aînés

<https://www.destinationontario.com/fr-ca/things-to-do/aventures-en-plein-air/caravaning/voyages-en-vehicule-recreatif-en-ontario-pour-les>

Crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun

<https://www.ontario.ca/fr/page/credit-dimpot-de-lontario-aux-personnes-agees-pour-le-transport-en-commun>

Transport spécialisé en Ontario

(en anglais seulement)
<https://aoda.ca/specialized-transportation-in-ontario/>

Conseil ontarien de commerce des véhicules automobiles (en anglais seulement)

<https://www.omvic.on.ca/portal/Consumers/ConsumerProtection/KnowYourRights.aspx>

L'assurance voyage pour personnes âgées

https://www.travelinsurance.ca/fr_CA/experiences-de-voyage/trucs-et-conseils-de-voyage/conseils-sur-l-assurance-voyage-pour-personnes-agees.html

À la recherche d'une assurance médicale de voyage (en anglais seulement)

https://www.fsc.gov.on.ca/en/insurance/brochures/pages/brochure_shopfortravel.aspx

Système de sécurité pour personnes âgées

(en anglais seulement)
<https://www.security.org/home-security-systems/best/seniors/>

Voyager seule

<https://journeywoman.com/>
https://voyage.gc.ca/voyager/publications/voyager-au-feminin?_ga=2.61267563.695828620.1649876472-748504444.1640306324

Partage de voiture Star Canada

(en anglais seulement)
<https://star-canada.squarespace.com/carsharing>

Transport pour personnes âgées Star Canada

(en anglais seulement)
<https://star-canada.squarespace.com/transportation-options-for-seniors-metro-vancouver>

Substantial Presence Test (en anglais seulement)

https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/substantial-presence-test?_ga=2.143530802.681495115.1632676436-1684737153.1632235185

Mentorat pour véhicule récréatif

(en anglais seulement)
<https://www.thervmentor.com/>

Partenaires de Toronto Ride

<https://www.torontoride.ca/our-partners/>

Conseils aux voyageurs

https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements?_ga=2.95361755.695828620.1649876472-748504444.1640306324

Assurance-voyage pour aînés

<https://www.ratelab.ca/insurance/travel/for-canadian-seniors/>

Devis pour assurance-voyage

https://rates.ca/travel-insurance-quotes?utm_source=Google&utm_medium=search&utm_term=%2Btravel%20%2Bmedical%20%2Binsurance%20canada&utm_campaign=10965319400&gclid=Cj0KCQjw18WKBhCUARIsAFiW7JyiBEw761Bc2NVOI2IjMZ4cyEfxald-T6BB0bFR2LGQB4LxYwc3EYoaAv__EALw_wcB

Conseils voyages pour personnes âgées

<https://www.travelguard.ca/customer-service/travel-tips/tips-for-travelling-seniors>

Autorité des ventes de véhicules de la Colombie-Britannique

<https://www.mvsabc.com/>

Le calculateur des coûts d'utilisation d'une automobile CAA

<https://carcosts.caa.ca/fr>

L'argent et vous : Édition des aînés a été écrit par Evelyn Jacks, éducatrice primée en matière financière et auteure à succès sur la fiscalité. Evelyn est la directrice du Knowledge Bureau^{MC} un institut et éditeur d'éducation financière très respecté, qui offre un perfectionnement professionnel continu de calibre mondial aux conseillers offrant des services de fiscalité, de comptabilité, de tenue de livres et d'autres services financiers. L'établissement a accueilli des dizaines de milliers d'étudiants sur son campus virtuel pour obtenir de nouveaux titres de compétence et améliorer les possibilités de carrière, en plus d'offrir des solutions d'apprentissage personnalisées pour les grandes et petites entreprises et associations. Pour de plus amples renseignements, consultez le www.knowledgebureau.com ou composez le 1-866-953-4769.